

LES INTERVENANTS

Jérôme DUBOIS

Parcours Universitaire

- Docteur en sociologie politique
- Professeur des Universités, Directeur de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, Aix Marseille Université.
- Directeur du Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Territoires et leur Aménagement (CIRTA), EA 889.
- Codirecteur du Master Urbanisme et Aménagement.

Auteur de nombreux ouvrages et publications concernant les politiques publiques, la gestion de projets territoriaux dans le monde rural parmi lesquels :

- *Marseille Euroméditerranée, accélérateur de métropole. Parenthèses, 2010.*
- *Les territoires contre l'aménagement. Essai sur la multiplication des dispositifs territoriaux. PUR, 2009.*
- *La gouvernance métropolitaine. Cahiers de l'OTM, 2007.*
- *Communautés de politiques publiques et projets urbains. L'Harmattan, 1998.*

Responsabilités politiques

- Maire d'une petite ville de 3100 habitants dans le Val de Durance,
- Vice-président Aménagement et Développement d'une Communauté de Communes,
- Président du Pays de Haute Provence, regroupant 44 communes,
- Vice-président du syndicat d'étude du Scot de Manosque.

Patrice IBANEZ

Avocat et Maître de conférences HDR à l'Université d'Aix-Marseille en droit public. Il enseigne le droit de l'urbanisme depuis 1998 auprès d'un public de professionnels (notaires, avocats, agents de collectivités territoriales) et auprès d'étudiants inscrits en formation initiale à la Faculté de droit (Master). Il est, par ailleurs, l'auteur d'articles de doctrine et de chroniques jurisprudentielles, notamment, en matière d'urbanisme et coauteur des commentaires et annotations du Code de l'urbanisme et de fascicules d'une encyclopédie juridique consacrée aux régimes des permis et déclarations d'urbanisme.

DIRECTEUR

Jean-Philippe AGRESTI, Maître de conférences HDR, Assesseur du Doyen de la Faculté de Droit

RESPONSABLE DES FORMATIONS

Nicole JOULIA

SECRETARIAT

Danielle BOUGRAT

Faculté de Droit et de Science Politique - Institut de Formation des élus locaux
Espace Cassin - bureau 1.26 - 3 avenue Robert Schuman - 13628 Aix-en-Provence cedex 1
Tél. : 04 42 17 28 06 - Fax : 04 42 17 25 29 - Courriel : danielle.bougrat@univ-amu.fr



INSTITUT DE FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE D'AIX-MARSEILLE

Agréé par le ministre de l'intérieur pour la formation des élus locaux

SESSION DE FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

LA RÉFORME DE L'URBANISME LOCAL : PERSPECTIVES ET MISE EN PRATIQUE

Lundi 2 Avril 2012 à 9h

Salle Prestige

Palais des congrès - Quai l'Herminier

20000 Ajaccio

PROGRAMME THÈMES ABORDÉS DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE INTERVENANTS

« Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. »

Article L. 2123-12 du code général des collectivités territoriales



PROGRAMME

Alors qu'une nouvelle réforme du droit de l'urbanisme commence à prendre forme et entre dans la phase de préparation des textes, il est nécessaire à la fois de revenir sur les évolutions engagées depuis 2 ans et de s'interroger sur la portée pratique des réformes envisagées à très court terme. La formation s'attachera à répondre aux interrogations des élus et à apporter des réponses concrètes à leurs projets de planification urbaine locale.

THÈMES ABORDÉS

Cinq thèmes seront ainsi examinés pendant cette journée de formation :

- L'articulation entre les documents locaux d'urbanisme (SCOT, PLU intercommunaux...)
- La « grenellisation » du droit de l'urbanisme local
- La simplification des règles d'urbanisme
- Le rôle nouveau des élus dans l'urbanisme commercial
- La mise en adéquation du financement de l'urbanisme

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

9h : Accueil des participants

Présentation d'Aix-Marseille Université par *Jean-Philippe AGRESTI*, Maître de conférences HDR, Assesseur du Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique.

9h30-12h : Séance de travail

La refonte des documents d'urbanisme locaux

- L'articulation entre SCOT/PLU et autres documents locaux
- Les documents d'urbanisme locaux et le Grenelle de l'environnement
- La simplification des documents

12h : Déjeuner sur place en présence des intervenants

13h30-16h : Séance de travail

Les opérations d'urbanisme : continuité et ruptures

- Les mesures destinées à faciliter les opérations d'urbanisme
- Le rôle nouveau des élus dans l'urbanisme commercial
- La réforme du financement de l'urbanisme

16h : Clôture de la journée